

AFFAIRE N° 10

GARANTIE D'EMPRUNT D'UNE VALEUR DE 1 000 000 F
A ACCORDER A L'ASSOCIATION DIONYSIENNE DE PROMOTION ECONOMIQUE
POUR LA MISE A NIVEAU DE SON EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la diversification et de l'augmentation du nombre des opérations de promotion économique dont elle a actuellement la charge, l'Association Dionysienne de Promotion Economique (A.D.P.E.) envisage de faire procéder à la mise à niveau de son équipement informatique.

Un Cahier des Charges des besoins de l'Association sur cinq ans a été mis en place avec le concours d'une société de conseil.

L'investissement prévisionnel se monte à environ 1 000 000 F.

L'A.D.P.E. envisage de financer cet investissement en direct, par un emprunt sur une durée de cinq ans.

Conformément à l'article 6 de ses Statuts, l'Association doit, pour ce faire, obtenir l'autorisation du Conseil Municipal et la garantie financière de la Commune.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'autoriser la souscription par l'A.D.P.E. de l'emprunt correspondant à contracter auprès de la Banque Nationale de Paris Intercontinentale (B.N.P.I.), aux conditions suivantes :

- * durée d'amortissement : cinq ans,
- * taux actuariel : celui en vigueur à la signature du contrat ;

- d'accorder à l'A.D.P.E. la garantie sollicitée ;

- dans l'affirmative, la Commune de Saint-Denis ayant la capacité financière pour ce faire, de m'autoriser :

- * à intervenir au contrat d'emprunt correspondant ;
- * à créer, en cas de besoin, pendant la période d'amortissement, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité ;
- * à prévoir par contrat toute mesure de sûreté nécessaire à l'égard de l'emprunteur.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions ECONOMIE et FINANCES émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté
à l'UNANIMITE
(la garantie d'emprunts sollicitée pour la mise à niveau
de l'équipement informatique de l'A.D.P.E. est octroyée).

*

*

*